

Le point de l'actualité de la semaine : 014/2024 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui : Circulaire du 22 mars 2024 relative à la mise en œuvre du droit de l'Union européenne (Journal officiel du 7 avril 2024, Premier ministre)

Paris, le 22 mars 2024

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les ministères délégués, Mesdames et Monsieur les secrétaires d'État

De la ponctualité et de la qualité de la mise en œuvre du droit de l'Union européenne dépendent à la fois la sécurité des situations juridiques et le crédit de la France auprès de ses partenaires européens.

L'obligation de mettre en œuvre le droit de l'Union découle tant de la Constitution du 4 octobre 1958 que des traités européens. Elle recouvre à la fois la transposition des directives européennes en droit interne et l'adaptation du droit national aux règlements. Un manquement à cette obligation n'affecte pas seulement notre crédit au sein de l'Union, il expose également la France à des sanctions contentieuses, y compris pécuniaires, devant la Cour de justice de l'Union européenne. Un recours en manquement en matière de non-communication des mesures de transposition, selon la procédure prévue à l'article 260, paragraphe 3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), permet à la Commission européenne de demander à la Cour l'imposition à l'encontre de l'Etat membre de sanctions pécuniaires que la Cour peut rendre effectives dès le prononcé de son arrêt.

Si d'importants progrès ont été réalisés, depuis la circulaire du 27 septembre 2004 relative à la procédure de transposition en droit interne des directives, pour réduire le déficit de transposition, ce dernier passant de 4,1 % en mai 2004 à 0,1 % en décembre 2023, il convient de poursuivre nos efforts pour assurer une mise en œuvre fidèle et complète du droit de l'UE. En effet, trop de procédures d'infraction sont ouvertes contre la France tant au motif d'une non-communication des mesures de transposition (retard d'adoption et/ou de notification de ces mesures) que d'une non-conformité de cette dernière ainsi que d'une mauvaise application du droit de l'Union.

Je souhaite donc que nous actualisions nos méthodes de mise en œuvre du droit de l'Union afin que des progrès soient rapidement faits, non seulement pour limiter l'ouverture de procédures d'infraction actuellement trop nombreuses, mais aussi pour améliorer la qualité de sa mise en œuvre et mieux anticiper l'impact des normes nouvelles, en particulier sur les entreprises. Tel est l'objet de la présente circulaire, qui se substitue à celle du 27 septembre 2004.

Le travail de mise en œuvre du droit de l'Union ne peut être mené efficacement que s'il repose sur une démarche intégrée débutant dès la préparation des actes législatifs (règlement et directive) et non-législatifs (règlements et directives délégués, règlements et directive d'exécution) européens. Cette démarche d'anticipation est d'autant plus nécessaire que la technicité du droit de l'UE et de ses incidences dans le droit interne sont croissantes et les délais pour adopter des normes de droit interne souvent incompressibles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049375465>

Les actualités de défense, avec cet article, sur la journée de la préparation militaire marine de la Nouvelle Aquitaine :

Pour le Haut comité d'évaluation de la condition militaire, la promotion interne s'essouffle au sein des armées (OPEX 360, 7 avril 2024, Laurent Lagneau)

L'escalier social, qui suppose de consentir des efforts pour grimper dans la hiérarchie, est une notion fondamentale pour les armées. Par le passé, celle-ci a été illustrée par Marcel Bigeard, qui, de coursier au sein d'une banque est devenu le général que l'on connaît [et même secrétaire d'État !] avec pour seul diplôme un brevet d'études élémentaires. Plus récemment, le « pacha » du nouveau sous-marin nucléaire d'attaque [SNA] Tourville a commencé sa carrière de marin en tant que matelot... Par ailleurs, 7,2 % des officiers et 21,5 % des sous-officiers ont un niveau CAP/BEP.

Mais, aussi fondamentale soit-elle, cette promotion interne, c'est à dire le changement de catégorie hiérarchique [de militaire du rang à sous-officier, puis de sous-officier à officier] tend à ralentir. Tel est le constat établi par le Haut comité d'évaluation de la condition militaire [HCECM], dans sa dernière revue annuelle, qui vient d'être publiée par le ministère des Armées. Et cela, même si, en 2022, 7387 militaires [en tenant compte de ceux de la Gendarmerie nationale] ont changé de catégorie [soit +11,4 % par rapport à l'année précédente].

Si ce chiffre traduit une évolution positive en apparence, il est cependant trompeur pour deux raisons. D'une part, parce que ce résultat est en grande partie dû à la Gendarmerie nationale, 3600 de ses militaires étant passés à une catégorie supérieure en 2022 [soit 48,7 % du total]. D'autre part, parce qu'il concerne essentiellement les militaires du rang, qui représentent 85 % des changements de catégorie.

<https://www.opex360.com/2024/04/07/pour-le-haut-comite-devaluation-de-la-condition-militaire-la-promotion-interne-essouffle-au-sein-des-armees/>

Une convention de partenariat entre le ministère des Armées et la région Bretagne (Lignes de défense, 6 avril 2024, Philippe Chapleau)

Le 4 avril 2024, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, et le président de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, ont signé la convention "armées – territoire" entre le ministère et la région. Cette convention, essentiellement axée sur des enjeux de développement économiques partagés, permettra de renforcer la contribution de la Bretagne aux défis de la souveraineté et de la sécurité nationales, ainsi que le lien entre la nation et son armée dans cette région.

Selon les signataires, cette convention poursuit quatre objectifs majeurs.

Elle vise d'abord à conforter l'ancrage des activités militaires en Bretagne en développant des partenariats avec l'ensemble de l'écosystème régional, en vue de faciliter leurs activités de défense dans des domaines clefs (sous-traitance, recherche et innovation, ressources humaines).

Elle permettra également de soutenir les acteurs locaux de la BITD en développant toutes formes de partenariats leur permettant de renforcer leurs activités (programmes de recherche duale, projets collaboratifs autour de projets innovants, accès facilité aux plateformes technologiques de la défense, lien renforcé avec les grands programmes de défense).

<https://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2024/04/05/une-convention-de-partenariat-entre-le-ministere-des-armees-24537.html>

Les premières jumelles de vision nocturne Bi-NYX livrées à l'armée de Terre (Home FOB, 5 avril 2024, Nathan Gain)

Un premier lot de jumelles de vision nocturne de nouvelle génération Bi-NYX a été livré à l'armée de Terre, nouvelle étape d'un programme dont le volet industriel avait été confié à Thales.

Une première tranche de 2000 Bi-NYX est désormais dans les mains d'unités de l'armée de Terre, annonce celle-ci ce matin sur les réseaux sociaux. Derrière ces Bi-NYX, un contrat d'environ 95M€ attribué en décembre 2020 à Thales pour la production de plus de 10 000 exemplaires.

Conçue sur le site Thales de Saint-Héand (Loire), la JVN Bi-NYX repose sur la solution Nellie dévoilée en juin 2020. Celle-ci offre un champ de vision de 47° sans déformation et une autonomie de 24 heures, le tout pour un poids inférieur à 460 grammes.

Contrairement aux O-NYX également produites par Thales et destinées aux combattants débarqués, les Bi-NYX sont des binoculaires qui « *équiperont notamment les conducteurs d'engins, en apportant une véritable vision stéréoscopique et en facilitant la conduite de nuit* ». Et si l'armée de Terre reste tête de file sur le sujet, la Bi-NYX devrait aussi bénéficier aux marins et aviateurs français.

<https://www.forcesoperations.com/les-premieres-jumelles-de-vision-nocturne-bi-nyx-livrees-a-larmee-de-terre/>

Les relations internationales :

L'armée israélienne annonce le retrait de ses troupes du sud de la bande de Gaza (RFI, 7 avril 2024, avec AFP)

L'armée israélienne a annoncé ce dimanche 7 avril le retrait de toutes ses troupes du sud de la bande de Gaza, y compris de Khan Younès. La 98e division a quitté l'enclave palestinienne.

La fin de fait de l'offensive terrestre israélienne dans sa forme actuelle. Désormais, est toujours déployée dans l'enclave palestinienne la 162e division et une autre brigade, principalement sur le tracé de l'axe qui coupe la bande de Gaza en deux. C'est la ligne qui empêche notamment le retour des Gazaouis du sud vers le nord.

Changement de stratégie

« Un porte-parole militaire indique dans le même temps que les troupes israéliennes se redéplient autour de la bande de Gaza », souligne notre correspondant à Jérusalem, Michel Paul. Avec une nouvelle stratégie désormais : des incursions ponctuelles basées sur des renseignements précis des services de sécurité, notamment le Shin Bet et le renseignement militaire.

<https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20240407-l-arm%C3%A9e-isra%C3%A9lienne-annonce-le-retrait-de-ses-troupes-du-sud-de-la-bande-de-gaza>

Le chef de la diplomatie iranienne rencontre un responsable houthi à Oman (L'Orient le Jour, 7 avril 2024 ; AFP)

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Amir-Abdollahian, s'est entretenu dimanche à Mascate avec un responsable des rebelles houthis du Yémen, et réaffirmé le soutien de Téhéran aux attaques menées par les yéménites contre des navires en mer Rouge.

La visite de M. Amir-Abdollahian à Oman est la première étape d'une "tourné régionale", a indiqué le ministère des Affaires étrangères, sans préciser quels seront les autres pays visités. Le journal progouvernemental syrien Al-Watan a indiqué dimanche que M. Amir-Abdollahian se rendrait à Damas lundi pour une visite officielle. Selon ce quotidien, les répercussions de l'attaque du 1er avril imputée à Israël contre le consulat iranien à Damas constitueront le point central des discussions, en plus des relations bilatérales et de la situation à Gaza.

<https://www.lorientlejour.com/article/1409581/le-chef-de-la-diplomatie-iranienne-rencontre-un-responsable-houthi-a-oman.html>

L'offre militaire russe répond à de nouveaux besoins en Afrique (Mondafrrique, 6 avril 2024, Olivier Vallée, La rédaction)

Le départ des Américains de la base d'Agadez, réclamé à la mi-mars par Niamey, semble se confirmer. Si les contentieux sur les conditions de la coopération entre les deux pays ont compté dans la rupture, les autorités militaires nigériennes, comme leurs voisines du Mali et du Burkina Faso, se tournent aussi vers la Russie parce que son offre répond mieux à leurs besoins sur le terrain de la guerre.

Le 26 mars, quelques jours après la déclaration annonçant l'arrêt de la coopération militaire avec les Etats-Unis, le général Abdourahamane Tiani, président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), s'est entretenu au téléphone avec Vladimir Poutine. Outre les félicitations d'usage au Président russe pour sa réélection, Abdourahamane Tiani a abordé clairement le projet d'une coopération stratégique multisectorielle et globale entre Niamey et Moscou. En effet, il ne s'agit pas simplement d'un basculement d'alliance diplomatique de l'Ouest à l'Est mais d'une adhésion des militaires maliens et nigériens à un nouveau modèle de la guerre, par une montée en puissance basée sur l'utilisation de nouvelles technologies. La Russie a déjà convaincu le Niger et le Mali de l'efficacité de son radar de surveillance aérienne avancé pour la couverture de l'espace aérien et l'alerte précoce en cas d'attaque par voie aérienne. Le dispositif d'appui russe très rapidement mis au service du Niger lui a permis de disposer de renseignements électroniques, de débiter des cyber-opérations et de disposer d'une couverture radar efficace.

<https://mondafrique.com/international/loffre-militaire-russe-repond-a-de-nouveaux-besoins-en-afrique/>

Sur le plan de l'économie, cet article sur la concurrence avec le système chinois :

Les économies américaine et européenne peinent à concurrencer Pékin, avertit la cheffe du commerce américain (Euractiv, 5 avril 2024, Thomas Moller-Nielsen, translated by Jeanne Manik)

Les économies de marché américaine et européenne font face à des difficultés pour rester compétitives face au modèle économique alternatif « *très efficace* » de la Chine, a averti jeudi (4 avril) la représentante américaine au Commerce, Katherine Tai.

Lors d'une séance d'information à Bruxelles quelques heures avant le début du Conseil du commerce et des technologies (CCT) UE-États-Unis qui se tient durant deux jours à Louvain, Katherine Tai a déclaré que les politiques « *non marchandes* » adoptées par Pékin pourraient causer d'importants préjudices économiques et politiques aux deux aux États-Unis et à l'UE. Elle a également

souligné l'importance de mettre en œuvre des « *contre-mesures* » adéquates pour y faire face.

« *Selon moi, ce que nous observons, en ce qui concerne le défi posé par la Chine, c'est [...] la capacité de nos entreprises à se maintenir dans une compétition face à un système économique extrêmement efficace* », a confié Mme Tai à Euractiv.

Elle a décrit la Chine comme un système « *n'étant pas fondé sur le marché, alimenté de manière fondamentalement différente, face auquel un système de marché comme le nôtre aura du mal à rivaliser et à survivre* ».

<https://www.euractiv.fr/section/concurrence/news/les-economies-americaine-et-europeenne-peinent-a-concurrer-pek-in-avertit-la-cheffe-du-commerce-americain/>

Finances publiques : et si le gouvernement sabrait dans les dépenses anti-écologiques ? (Challenges, 7 avril 2024, Agathe Beaujon)

Fiscalité avantageuse, TVA réduite... L'Etat consacre chaque année plusieurs milliards d'euros en dépenses « brunes ». Des dépenses loin d'être anecdotiques pour l'environnement, mais aussi pour le gouvernement, à la recherche d'économies à tout prix.

C'est le revers de la médaille. Derrière la présentation de son « budget vert » 2024, l'Etat est bien obligé de reconnaître aussi des milliards de dépenses anti-écologiques. Pas vraiment cohérent à l'heure de la mobilisation contre le réchauffement climatique... Les montants sont loin d'être anecdotiques. Le projet de loi de finances 2024 recense ainsi quelque 13,1 milliards d'euros de dépenses « brunes », dont 2,2 milliards de bouclier tarifaire énergie et 7,9 milliards de niches fiscales (en hausse de 350 millions d'euros par rapport à 2023).

Dans le détail, les transports représentent 4,6 milliards, le secteur de l'énergie, hors bouclier, 1,2 milliard et le bâtiment 900 millions. A lui seul, le tarif réduit sur le gazole non routier (hors agriculture) et sur l'énergie pour les entreprises soumises aux quotas carbone pèse 1,8 milliard, tandis que le tarif réduit sur le gazole non routier pour les travaux agricoles coûte 1,6 milliard.

https://www.challenges.fr/economie/finances-publiques-et-si-le-gouvernement-sabrait-dans-les-dépenses-anti-écologiques_889063

Les théoriciens n'ont pas écrit l'histoire du management tout seuls (The Conversation, Jean-Etienne Joulié)

L'histoire du management est généralement présentée comme une succession de grandes lignes de pensée apparues depuis un peu plus d'un siècle. Ainsi, les historiens distinguent la période dite de l'« organisation scientifique du travail » qui va de 1910 à 1930 marquée par le Taylorisme ; celle dite de « l'école des relations humaines » de 1930 à 1950 caractérisée par la prise en compte des besoins psychosociologiques des employés, ou encore celle des « relations industrielles » (de 1950 à 1975), dominée par l'affrontement entre employeurs et syndicats. La période qui s'étend depuis serait celle de la « gestion des ressources humaines », selon laquelle l'employé n'est pas (plus) un adversaire mais une ressource.

En simplifiant un peu, deux grandes approches guident l'écriture des récits historiques du management. On retrouve tout d'abord une interprétation d'inspiration marxiste, selon laquelle les employeurs oppriment les classes laborieuses pour en extraire toujours plus de richesse. L'alternative est une lecture « libérale » puisant chez Adam

Smith et qui se fait l'avocate des entreprises et de leurs retombées socio-économiques bénéfiques.

<https://theconversation.com/les-theoriciens-nont-pas-ecrit-lhistoire-du-management-tout-seuls-227173>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

Les services de renseignement autorisés à utiliser identités d'emprunt ou fausses qualités (L'Essor de la gendarmerie, 7 avril 2024)

Plusieurs services de renseignement de la Police, de la Gendarmerie et du ministère de la Justice sont désormais autorisés à faire usage d'identités d'emprunt ou de fausses qualités dans le cadre de leurs missions

Un arrêté du Premier ministre, paru ce samedi au Journal officiel, énumère les services dont les agents peuvent faire usage d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité.

Pour la Police, il s'agit de la direction nationale du renseignement territorial, des services zonaux du renseignement territorial des directions zonales, des services départementaux du renseignement territorial, des directions départementales ou interdépartementales et des services du renseignement territorial des directions territoriale. Il y a également la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris,

Côté Gendarmerie, c'est la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO), relevant de la direction des opérations et de l'emploi (DOE), Le service national du renseignement pénitentiaire complète la liste

<https://lessor.org/operationnel/les-services-de-renseignement-autorises-a-utiliser>

Et quelques articles de fond et d'actualité :

À Taïwan, un paysage politique en recomposition (Revue Conflits, 5 avril 2024, Inès Cavalli)

Le 13 janvier dernier s'est tenue à Taïwan une élection présidentielle dont William Lai, vice-président sortant et candidat du parti au pouvoir, le Parti démocrate progressiste (DPP), est sorti vainqueur avec un peu plus de 40 % des suffrages (l'élection se joue sur un seul tour).

La campagne a fait l'objet d'une large couverture médiatique, de nombreux observateurs s'interrogeant sur les conséquences que le scrutin pourrait avoir pour la stabilité de la région. Lai lui-même a estimé que cette élection était « la plus importante au monde cette année », Taïwan étant par ailleurs régulièrement désigné par la presse occidentale comme « l'endroit le plus dangereux au monde ». Si un aperçu de l'actualité internationale invite à modérer cette formule, on ne peut nier que l'attention portée au détroit et les craintes qu'il ne se retrouve à l'épicentre d'un conflit armé pèsent sur la population taïwanaise lorsqu'il s'agit d'élire la tête de l'État.

Toutefois, cette année, une partie de l'électorat taïwanais a souhaité se concentrer davantage sur les discussions relatives aux affaires intérieures du pays, comme l'atteste le score (26 %) obtenu par Ko Wen-je, ancien maire de Taipei et candidat du Parti populaire taïwanais (TPP), qui affirme incarner une voie non traditionnelle dans la politique taïwanaise. Sa popularité illustre la lassitude, particulièrement sensible au sein d'une partie de la jeunesse, envers les deux partis ayant gouverné Taïwan jusqu'à présent (le DPP et le Guomindang, dont le candidat a récolté 33,5 % des suffrages).

<https://www.revueconflits.com/a-taiwan-un-paysage-politique-en-recomposition/>

Chine : les nationalistes déchaînés sur les réseaux sociaux, un air de Révolution culturelle (Asialyst, 5 avril 2024, Pierre-Antoine Donnet)

Sous la férule de Xi Jinping, la Chine se referme peu à peu sur le monde extérieur. Tandis que la crise économique se creuse, le doute s'installe dans la société sur l'avenir du pays. Au point que de nombreux observateurs s'interrogent : voit-on poindre en réaction à tout cela une nouvelle Révolution culturelle ?

Alimentés par un nationalisme plus exacerbé que jamais, les réseaux sociaux chinois s'enflamment. Ils accusent pèle-même des artistes, écrivains et hommes d'affaires de « *trahison* ». Une dérive qui commence à inquiéter jusqu'à l'appareil du Parti communiste lui-même. En effet, ces réseaux sociaux, pourtant étroitement contrôlés par des milliers de censeurs zélés et inféodés au pouvoir, redoublent d'une surenchère nationaliste qui a pour contexte une autocélébration patriotique voulue et soigneusement entretenue par le régime.

Récemment, une déferlante de dénigrement prenait pour cible la prestigieuse Université Qinghua à Pékin, accusée de trahison au prétexte qu'elle n'était pas la cible des sanctions américaines. D'autres internautes se sont mis à cibler le style « *trop japonais* » de la ligne de vêtements créée par l'ancien gymnaste Li Ning (李宁), 61 ans, sextuple médaillé à Los Angeles en 1984.

<https://asialyst.com/fr/2024/04/06/chine-nationalistes-dechaines-reseaux-sociaux-climat-revolution-culturelle/>

Parus au journal officiel :

Décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049373410>

Décret n° 2024-313 du 5 avril 2024 portant modification du régime de publicité télévisée

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049374110>

Décret n° 2024-308 du 4 avril 2024 relatif au contrôle du coût de revient des marchés de défense ou de sécurité de l'Etat et de ses établissements publics

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049366872>

Décret du 3 avril 2024 portant dissolution d'un groupement de fait

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049364230>